

Objectif spécifique

Programme

PO FEDER FSE Aquitaine 2014/2020

Axe 1

Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises.

Objectif thématique 1

Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

Investissement prioritaire FEDER 1 (b)

En favorisant les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et en soutenant des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

1.2

Accroître et accélérer la mise sur le marché de produits ou procédés innovants

Résultat à atteindre

Augmentation des produits²³ et procédés innovants mis sur le marché par l'intensification de la RDI des entreprises

Il s'agit d'élever les capacités d'innovation technologique des entreprises régionales dans les domaines de spécialisation intelligente. La transformation d'un brevet ou d'une innovation technologique en valeur socio-économique doit être facilitée, dans la perspective de commercialisation de produits ou procédés innovants plus nombreux.

La recherche privée aquitaine est fortement dépendante des investissements de quelques gros industriels de l'aéronautique civile, de la chimie, de la santé et de l'agroalimentaire. Les dépenses intérieures de R&D des entreprises (DIRDE) ne représentent que 1,0 % du PIB régional contre 2,1 % au niveau national en 2011²¹.

L'évolution des emplois de conception-recherche dans les secteurs d'activité de la région constitue un indicateur, parmi d'autres, de l'innovation dans les entreprises²². Bien qu'inscrite dans une dynamique favorable, avec une croissance annuelle de ce type d'emploi supérieure à la moyenne nationale depuis une dizaine d'années, l'Aquitaine montre toujours une faiblesse relative (1,9 % des travailleurs aquitains contre 2,8 % au niveau national) et ce même dans les secteurs où ils sont les plus nombreux, la R&D scientifique par exemple. La faiblesse de leur nombre dans les « activités d'ingénierie et d'études techniques » reflète celle du maillon du développement technologique.

Les relations permanentes entretenues par les financeurs publics régionaux et nationaux avec les PME permettent de constater la connaissance restreinte par ces dernières des compétences des laboratoires de recherche ou des structures de transfert de technologie régionaux, des réponses qu'ils sont susceptibles d'apporter et de la façon de les mobiliser efficacement. Elles méconnaissent les dispositifs d'aide et l'environnement réglementaire et fiscal de l'innovation.

La création de nouveaux outils de capital-investissement d'une taille supérieure à l'existant, au besoin en recourant à des coopérations interrégionales ou à l'intervention d'un niveau national mutualisé, est devenue un enjeu de cette programmation. L'offre régionale est ciblée sur les PME, conformément à la réglementation communautaire en vigueur. L'évolution de celle-ci, en cours de transcription nationale, permettra de cibler également les entreprises de taille intermédiaire. L'offre régionale doit être adaptée en conséquence. Les besoins seront identifiés par évaluations ex-ante pour chaque instrument à constituer.

Le présent PO s'inscrit dans la continuité du précédent qui a majoritairement porté ses efforts sur les infrastructures de recherche. Ces investissements doivent aujourd'hui trouver une concrétisation en innovations et en produits nouveaux commercialisés par les entreprises.

Tableau 3: Indicateurs de résultat spécifiques au programme, par objectif spécifique
(pour le FEDER et le Fonds de cohésion)

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
IRI	DIRD des entreprises	M€	Plus développée	846	2011	950 de +11 % à +15 %	MESR	annuel

** Sont considérés comme personnels de soutien à la recherche tous les personnels non chercheurs qui participent à l'exécution des projets de R&D : les techniciens et personnels assimilés qui exécutent des tâches scientifiques sous le contrôle des chercheurs ainsi que les travailleurs qualifiés ou non, le personnel de bureau et le personnel de secrétariat qui participent à l'exécution des projets de R&D ou qui y sont directement associés (MESR).

²¹MESR-DGESIP/DGRI-SIES, données régionales. Insee - Comptes régionaux base 2005

²²Insee - Le quatre pages Insee Aquitaine n°203 - octobre 2012 : « L'innovation en Aquitaine : un potentiel à développer ».

²³La notion de produit inclut celles de service et de procédé dans la nomenclature européenne

Actions à soutenir au titre de l'OS 1.2

Description du type et exemples d'actions à soutenir

- **les principaux groupes cibles** : entreprises
- **les territoires spécifiques ciblés** : l'Aquitaine. Cependant, les territoires les plus en difficultés (cf. la définition de cette notion Section 5 du PO) feront l'objet d'un soutien majoré, dans le respect de la réglementation européenne
- **les types de bénéficiaires** : entreprises, centres de compétences en innovation, clusters, associations, établissements publics de recherche...

Afin d'établir clairement le lien entre le PO et la S3, chaque type d'actions programmé sera identifié soit comme relevant des domaines de spécialisation **(DS)**, soit comme relevant des actions transversales en faveur de l'écosystème de l'innovation **(AT)**, l'enveloppe des crédits FEDER étant majoritairement ciblée sur les actions relevant des domaines de spécialisation.

a) Programmes d'innovation des entreprises (DS)

- Renforcement du potentiel d'innovation technologique des entreprises : seront soutenus les investissements en R&D, les investissements matériels et immobiliers liés à des projets innovants, le renforcement des capitaux permanents, les actions sectorielles en lien avec l'innovation, l'accueil de nouvelles activités (briques manquantes de la chaîne de valeur)...
- Programmes de R&D collaboratifs ayant un impact structurant sur les domaines de spécialisation intelligente, de la phase de R&D au développement de lignes pilotes et au lancement de projets d'expérimentation.
- Programmes d'innovation non technologique des entreprises : seront soutenues les dépenses liées au design, au marketing, aux innovations organisationnelles, sociales...
- Création et développement de démonstrateurs et de plateformes de développement préindustriel. Seront soutenus les investissements immobiliers, matériels et immatériels nécessaires.

b) Programmes d'actions des structures d'interface entre formation, recherche et entreprises, notamment l'agence régionale ADI (visites et accompagnement, mise en relation entre entreprises, entre laboratoires/centres technologiques et entreprises, organisation de rencontres thématiques : design, programmes européens, interclustering...) **(AT)** :

- structuration et animation des filières existantes, des pôles, des grappes, des clusters régionaux...
- participation à l'émergence de filières, en particulier dans le cadre évolutif de la S3

- accompagnement des filières pour leur ressource scientifique auprès des laboratoires académiques, plateformes, plateaux techniques et structures de transfert régionales, etc.

c) Dispositifs de maturation, d'incubation et de développement technologique **(AT)**. Il s'agit de faciliter la valorisation des innovations par un accompagnement personnalisé des bénéficiaires, sur les plans technologique, marketing, réglementaire, fiscal, de propriété intellectuelle... Seront ainsi soutenues par exemple :

- les actions d'Aquitaine Science Transfert®, société d'accélération du transfert de technologies de la région Aquitaine, qui a pour objectifs la valorisation de la recherche académique et l'amélioration du processus de transfert de technologies vers les entreprises,
- celles de l'Incubateur régional d'Aquitaine, qui a pour vocation d'accueillir et accompagner la création d'entreprises innovantes et la valorisation des technologies développées par le secteur universitaire et entrepreneurial de la région.

d) Actions visant à améliorer la connaissance et le suivi de la diffusion de l'innovation dans l'économie **(AT)**. Seront par exemple soutenus la création d'un observatoire de l'innovation dans le tissu économique régional, utile notamment au pilotage de la S3, ou celle d'un outil d'intelligence économique.

e) Acquisition d'équipements pédagogiques pour la création de modules de formation dans le cadre de pôles de formation structurés, dans les domaines de spécialisation intelligente (S3) **(DS)**. Il s'agit, en offrant tous les niveaux de formation initiale ou continue, de faciliter l'accès à un emploi pérenne en adaptant les compétences en ressources humaines aux besoins d'innovation des entreprises. Le FEDER sera employé pour soutenir ce type d'action en coordination étroite avec le FSE, lequel ciblera ses financements sur l'ingénierie de formation.

Principes directeurs régissant la sélection des opérations

Les opérations et projets soutenus devront d'inscrire dans la stratégie de spécialisation intelligente et dans une démarche structurée génératrice de retombées économiques pour l'Aquitaine. Seront privilégiés ceux qui mettent en œuvre l'ensemble de la chaîne de valeur de la recherche à la mise sur le marché de produits ou procédés nouveaux, dans une démarche collaborative et de mutualisation des équipements. Une attention particulière sera portée à la structuration et à l'accompagnement de domaines de spécialisation émergents en vue d'en identifier et développer de nouveaux qui concourront au renouvellement des choix de spécialisation intelligente.

Les opérations devront être en cohérence avec les principes horizontaux suivants : égalité des chances, non-discrimination, égalité entre les hommes et les femmes, et développement durable.

Utilisation prévue des instruments financiers

Des évaluations ex-ante devront être menées afin d'identifier les modes de mises en œuvre, les types d'instruments financiers et les bénéficiaires potentiels.

Une structuration de l'offre est aujourd'hui nécessaire. Une réflexion pourrait s'engager alors aussi sur des compléments à l'offre existante, notamment en direction des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Les lignes directrices « financement des risques » 2014/C 19/04 du 22 janvier 2014 nécessitent d'importantes mises au point réglementaires entre l'Etat membre et la Commission, préalable indispensable à la création d'outils financiers.

A titre d'exemple et ne préjugant pas des résultats des évaluations ex-ante à mener et des textes juridiques complémentaires sur les outils financiers, ces instruments pourront être :

- des fonds de garantie en association avec des acteurs de marché
- des instruments de capital investissement tels qu'Aquitaine création investissement (ACI), Herrikoa, Institut régional de développement industriel (Irdi), Aerofund 3, Atalaya, Newfund, Aqui

Invest, Irdinov (spécialiste de l'amorçage technologique)...

- un fonds de maturation avec une approche par la propriété intellectuelle et le financement de l'accès au marché, pour répondre à la défaillance de financement qui existe entre la fin de la période de recherche et le lancement du produit
- le développement de fonds thématiques : matériels avancés, agroalimentaire, tourisme, développement durable...

Ces fonds sont établis principalement avec une participation privée majoritaire, manifestant ainsi la recherche d'un effet de levier maximal de l'initiative publique. Par exemple, plusieurs d'entre eux ont été constitués en collaboration avec la Région Midi-Pyrénées, notamment pour soutenir les entreprises de l'aéronautique ou celles de l'agroalimentaire, dans le prolongement de l'action des deux pôles de compétitivité communs aux deux régions.

Utilisation prévue des grands projets

Sans objet

Indicateurs de réalisation, par priorité d'investissement et, le cas échéant, par catégorie de région

Tableau 5: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région (le cas échéant)	Valeur cible (2023)	Source des données	Fréquence de communication de l'information
					Total		
CO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	FEDER	Plus développée	1 540	Synergie	Annuelle
CO02	Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	FEDER	Plus développée	40	Synergie	Annuelle
CO04	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	FEDER	Plus développée	1 500	Synergie	Annuelle
CO06	Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	Euro	FEDER	Plus développée	77 000 000	Synergie	Annuelle
CO26	Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	FEDER	Plus développée	10	Synergie	Annuelle
CO28	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	FEDER	Plus développée	25	Synergie	Annuelle
CO29	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	FEDER	Plus développée	15	Synergie	Annuelle